



*Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes*

---

# **Rapport d'activité 2020**

## **SIOAE 93**

Date de publication 17/11/2020

# SOMMAIRE

---

CADRE D'INTERVENTION ..... 3

2020 EN SYNTHÈSE ..... 7

CHIFFRES CLEFS ..... 17

# CADRE D'INTERVENTION

## L'Association

L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

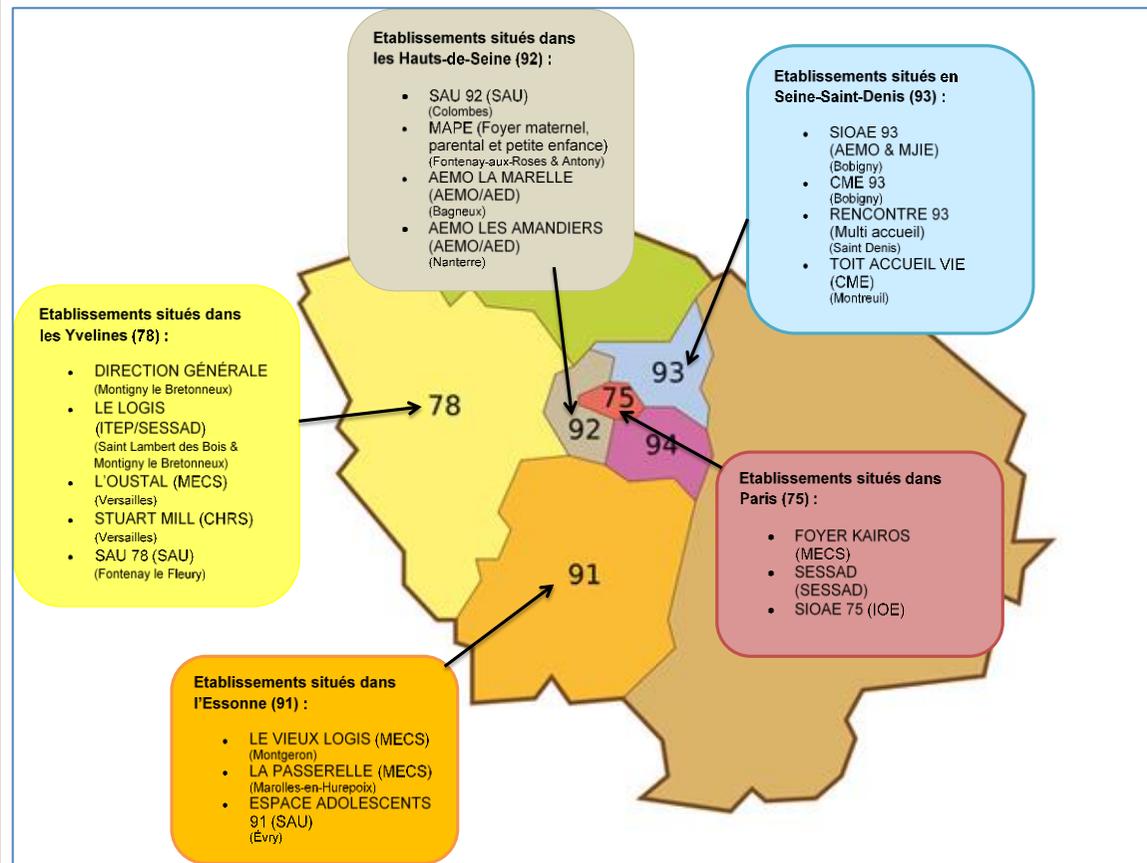
Elle est implantée dans **5 départements Franciliens** avec **130 membres associés**, **18 établissements**, **750 salariés**, qui accompagnent **4000 enfants et adultes** par an.

Le projet associatif est construit autour de **4 options fondamentales** qui inspirent les projets de chaque établissement :

- **Le pari d'un avenir pour tous**
- **L'engagement aux côtés des personnes accueillies**
- **Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle**
- **Une exigence au service des personnes accueillies**

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- **La prévention et le soin dès la petite enfance**
- **L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes**
- **Le soutien aux parents et à la famille**
- **L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion**
- **Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté**



## Présentation synthétique du service

Créé en 1981, le SIOAE 93 (Service d'Investigation, d'Orientation et d'Action Educative) intervient à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Grande Instance de Bobigny auprès d'enfants âgés de 0 à 18 ans et leur famille, domiciliés en Seine-Saint-Denis. Nous accompagnons également quelques familles et jeunes majeurs à la suite d'une mesure judiciaire dans le cadre d'une mesure d'aide éducative administrative, contractualisée avec un inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Assurant des missions de protection de l'enfance, les différentes mesures sont ordonnées par le Juge pour Enfants, financées par le Conseil Départemental ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et mises en œuvre par les équipes psycho-éducatives de notre service. Les Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) visent à réévaluer d'une part le danger ou le risque de danger signalé pour chaque mineur, d'autre part les ressources parentales/familiales mobilisables afin de permettre à la situation de l'enfant d'évoluer favorablement. Les Mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) contribuent à accompagner chaque enfant et sa famille à l'amélioration d'un contexte permettant à l'enfant de garantir sa bonne évolution physique, intellectuelle, psychique, relationnelle et sociale.

Le SIOAE 93 a désormais installé l'ensemble de ses activités sur 3 antennes qui couvrent toutes les villes du département, à l'exception de l'AEMO Intensive qui est sectorisée.

- **Des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE)** qui visent à renseigner le juge pour enfants de la situation de danger de l'enfant pour lequel nous sommes désignés. Cette mesure de six mois offre à la famille la possibilité d'interroger les difficultés qu'elle traverse et les ressources qu'elle peut mobiliser pour tenter de les contenir ou les résoudre au mieux. A l'issue de cette mesure, le juge décide, si la situation de l'enfant le nécessite, d'une mesure de protection qui peut prendre la forme d'une Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO).
- **Et/ou des Mesures d'Assistance en Milieu Ouvert (AEMO)** qui visent à offrir une aide psycho-éducative à un enfant/fratrie et à sa famille dans leur cadre de vie. Cette mesure doit permettre de contenir ou résoudre la situation de danger justifiant l'intervention du Juge pour Enfants. Elle cesse lorsque la famille est en mesure de garantir la prise en charge adaptée des difficultés que son/ses enfants traversent.

- **Des mesures d'Aides Educatives à Domicile (AED)** qui visent, de la même façon, à aider des parents à mieux prendre en charge les difficultés que la famille traverse, souvent révélées par le mal être de leur(s) enfant(s). Cette mesure est proposée, avec l'accord du Magistrat, lorsque la contrainte imposée par le cadre judiciaire n'est plus justifiée au regard des capacités de mobilisation de la famille. L'aide éducative est alors contractualisée avec un inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance qui évalue la faisabilité de ce projet.
- **Des Mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert Intensives (AEMO Intensives)**, avec possibilité d'hébergements exceptionnels et/ou périodiques, auprès d'adolescents âgés de 11 à 18 ans. Cette mesure vise, comme l'AEMO, à aider des parents à mieux prendre en charge les difficultés que traverse leur famille, révélées par le mal-être inquiétant de leur(s) adolescent(e-s) :  
déscolarisation, désocialisation, conduites à risque, ... Des moyens éducatifs supplémentaires dédiés à cette mesure permettent aux adolescents et à leur famille de bénéficier de temps éducatifs plus soutenus (activités collectives et individuelles, entretiens familiaux et individuels, départs en séjours organisés par l'équipe, hébergements exceptionnels ou périodiques, permanence éducative en soirée et astreinte).

2020 EN SYNTHÈSE

- Des listes d'attente en baisse

La fin d'année 2018 avait résonné publiquement dans les médias, l'équipe du SIOAE 93 ayant pris la parole avec les juges pour enfants pour dénoncer les effets délétères de l'attente bien trop longue dont souffraient 900 enfants du 93 pour lesquels une mesure de protection était ordonnée par le Juge.

Au-delà de l'élan qu'a permis cette prise de parole en renonçant à faire silence sur une situation intolérable, l'alerte lancée a eu pour effet de remobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la question. Un an plus tard, nous n'avons plus d'attente en MJIE, la PJJ ayant organisé une redistribution des mesures en attente à d'autres services limitrophes pouvant les prendre en charge. 400 mesures d'AEMO et d'AEMO Intensive restent néanmoins en attente sur le département, ce pourquoi nous restons mobilisés pour que soient trouvées ensemble des solutions à cette situation, encore une fois, dommageable au regard des souffrances exprimées par les enfants et leurs familles lorsque nous les recevons enfin.

L'année 2019 a donc vu cette baisse des mesures en attente se confirmer en AEMO et en AEMOI sur le département, peu sur notre service dans lequel il reste 200 enfants qui doivent attendre en moyenne 20 mois avant d'être pris en charge en AEMO, 12 mois en AEMO Intensive. Des temps de concertation avec les juges pour enfants, les SAH et l'ASE visent à mieux adapter le nombre d'attributions aux

possibilités de prise en charges de chaque service d'AEMO. Nous y travaillons et espérons une meilleure régulation pour l'année 2020.

Rappelons ici que notre service a fait le choix de maintenir au sein de ses équipes l'exercice des deux mesures de MJIE et d'AEMO, réunissant les professionnels de ces deux activités. Ils travaillent de concert lors des synthèses pour chaque situation d'enfants pris en charge au sein du service. Les AEMO faisant suite à des MJIE concernent de ce fait des enfants et des familles qui ont déjà livré des éléments de leur vie et de leur histoire au sein du service. De même, lorsqu'une AEMO Intensive est préconisée auprès du Juge pour Enfants, nous restons attentifs à ce que le changement de dispositif et de professionnels ne crée pas de discontinuité dans le parcours de l'adolescent. Une transmission et un temps de passation en présence de la famille visent à favoriser le passage d'un dispositif à un autre, permettant de prendre en compte autant que faire se peut un « trajet » déjà effectué. Aussi le projet de favoriser les passages de la MJIE en AEMO ou en AEMO I, de l'AEMO à l'AEMO I, au sein d'un même service prend-il ici tout son sens, à condition que les familles n'attendent pas 2 ans avant d'être rencontrées à nouveau. D'où la nécessité que les listes d'attentes soient mieux équilibrées entre les différents SAH.

- Un déménagement chargé d'imprévus

S'agissant de la vie institutionnelle du SIOAE 93 lors de l'année 2019, c'est finalement l'antenne d'AEMO/MJIE d'Aulnay-Sous-Bois qui a déménagé sur le nouveau site de Livry-Gargan depuis juillet 2019. Les trop nombreuses détériorations rencontrées sur le site d'Aulnay (liées à la dégradation du bâtiment et à sa situation géographique), insuffisamment prises en compte par le propriétaire du site, allaient en s'aggravant et ne permettaient pas d'envisager une évolution positive de la situation.

L'équipe d'AEMO Intensive étant bien installée sur le site de Jean-Jaurès à Bobigny, nous avons décidé de faire bénéficier à celle d'AEMO/MJIE d'Aulnay les nouveaux locaux de Livry-Gargan qu'il a fallu agrandir sur ce site afin d'accueillir les salariés plus nombreux de cette équipe. Ce déménagement chargé d'imprévus a mobilisé les efforts de tous les salariés, à saluer ici, permettant une installation rapide sur le plan opérationnel, progressive en termes d'appropriation des lieux.

Les équipements partagés avec les ateliers scolaires de Rencontre 93 sur le site de Livry-Gargan (gymnase, salle de théâtre) permettent d'envisager une évolution des pratiques de l'AEMO vers de possibles ateliers collectifs, tel que celui de « l'atelier photo » mené depuis plusieurs années maintenant de façon transversale au SIOAE 93. Tous les professionnels intervenant en AEMO sont convaincus de l'intérêt de réunir des enfants, des adolescents, des familles autour de projets d'ateliers culturels, sportifs et/ou scolaires.

Ces projets nécessitent néanmoins un temps d'organisation logistique et de réalisation que les travailleurs sociaux ont peu, même s'il permet de mutualiser les rencontres avec les enfants pris en charge dans le service. La réflexion autour de cette évolution des pratiques est régulièrement mise à mal par notre difficulté à remplacer un poste de travailleur social laissé vacant par un arrêt maladie, un congé maternité ou une démission.

L'équipe éducative se trouve ainsi chaque année à devoir prendre en charge les mesures en cours pour remédier à l'absence d'un de leurs collègues, décourageant peu à peu toute initiative autre de projet collectif. Nous n'abandonnons cependant pas cette réflexion car les équipements du site de Livry-Gargan nous y invitent pleinement. L'accueil en septembre 2019 d'un apprenti en formation d'éducateur spécialisé pour trois ans offre l'occasion d'envisager une possible disponibilité supplémentaire pour faire évoluer les pratiques en ce sens.

- Une charge de travail mieux régulée ... pour une meilleure prise en charge

D'une manière plus globale sur l'ensemble du SIOAE 93, il était essentiel, après une année 2018 particulièrement éprouvante pour les équipes, de mieux contrôler la charge de travail supplémentaire occasionnée par les vacances de postes qui touchent l'ensemble des fonctions du service. L'enjeu majeur est de préserver des conditions de travail suffisamment bonnes pour que l'accompagnement réalisé auprès des enfants et de leur famille le soit également. C'est ici toute la question du sens de ce travail que nous tentons de préserver, dans un contexte social, politique, économique qui produit de la perte à cet endroit.

L'engagement des travailleurs sociaux reste entier, quand bien même leurs conditions salariales exigent d'être revalorisées. Cet engagement doit être accompagné par un encadrement qui en garantit le sens, ce à quoi nous nous attachons également. En ce sens, les démarches d'évaluation de la mise en œuvre du projet de service, la réécriture de ce projet doivent être l'occasion de réinterroger les orientations et les pratiques professionnelles. Nous finissons l'année 2019 avec la perspective de relancer ce travail auprès des équipes.

#### ■ REGARD(S) SUR L'ACTIVITE REALISEE

Les variations importantes d'activité en AEMO/AED (97 % en 2019, 104 % en 2018), s'expliquent par l'instabilité de nos équipes (départs et arrêts non remplacés pendant plusieurs mois) et les difficultés généralisées de recrutement.

Ces mouvements de personnels (vacance de plusieurs postes pendant plusieurs mois = équivalent d'un ETP en moyenne sur toute l'année) produisent une surcharge quasi structurelle de travail qu'il a fallu, cette année, mieux contenir afin de prévenir de nouvelles démissions liées davantage à la perte de sens du travail engagé qu'à un désir de changer d'activité ou d'institution.

La sous-activité enregistrée cette année correspond à une vacance de poste de 0,40 ETP sur l'année (10 mesures d'AEMO), alors que la vacance de poste réelle est de 1 ETP sur l'année, (26 mesures d'AEMO). L'équipe éducative a donc en réalité exercé 16 mesures en plus, malgré la sous-activité enregistrée. Le taux d'activité aurait dû être, proratisé au taux d'occupation des postes éducatifs, de 92 %.

A contrario, l'activité en AEMO Intensive, excédentaire de façon constante (105,2%), bénéficie de la stabilité (aucun départ et très peu d'arrêts) de son équipe psycho-éducative depuis la création, en 2016, du dispositif. Cette stabilité permet de prendre en charge des AEMO Intensives étendues à une fratrie par exemple, plus rapidement que le nombre de places le permettrait. Nous restons néanmoins attentifs au temps psycho-éducatif, moyen privilégié dédié à l'AEMO Intensive, nécessaire à chaque situation, afin de garantir l'efficacité du dispositif.

Concernant la MJIE, 100 % de l'activité a été réalisée, le Contrat d'Objectifs et de Moyens étant fixé à 310. Pourtant, à nouveau 6 mois d'absence éducative ont été enregistrés cette année. A nouveau, l'équipe restante a dû réaliser une vingtaine de mesures d'investigation qui ne pouvaient être prises en charge du fait de la vacance de poste.

L'effort des équipes présentes est valorisé sous la forme de primes que nous préférons au système de paiement d'heures supplémentaires. Cet effort est supporté collectivement par tous ceux qui sont présents, et à ce titre, justifie une gratification collective qui convient davantage aux activités sociales que nous menons.

#### ■ LES ENFANTS ADMIS ET PROBLEMATIQUES RECURRENTES

Tranche d'âge [mineur]	2019		
	AEMO/AED %	AEMOI %	MJIE %
<b>0 - 3 ans</b>	13,90%	0%	16,10%
<b>4 - 6 ans</b>	13,90%	0%	18,40%
<b>7 - 9 ans</b>	<b>20%</b>	3,70%	0%
<b>10 - 12 ans</b>	11,30%	18,50%	<b>29%</b>
<b>13 - 15 ans</b>	<b>21,70%</b>	37%	23,20%
<b>16 - 18 ans</b>	16,60%	<b>40,70%</b>	13,20%
<b>19 - 21 ans</b>	2,60%	0%	0%

Si nous n'avons pas de statistiques précises sur le profil et les besoins du public accueilli en AEMO/AED, nous avons cette année davantage affiné quelques caractéristiques concernant les enfants pour lesquels nous avons exercé une MJIE, que nous commentons plus loin.

#### ■ FOCUS SUR LA MJIE

Ainsi, sur les 310 enfants, au démarrage de la MJIE :

- 50 ont moins de 3 ans.
- 50 sont à l'école maternelle (3-5/6 ans).
- 100 sont à l'école primaire (6-11/12 ans).
- 75 sont au collège (12-15/16 ans).

- Composition des familles

- 57 familles avec 1 enfant \*, dont 49 couples séparés \*\*
- 37 familles avec 2 enfants \*, dont 31 couples séparés \*\*
- 32 familles avec 3 enfants \*, dont 18 couples séparés \*\*
- 11 familles avec 4 enfants \*, dont 8 couples séparés \*\*
- 4 familles avec 5 enfants \*, dont 3 couples séparés \*\*
- 2 familles avec 6 enfants \*, dont 1 couple séparé \*\*
- 1 famille avec 7 enfants \*

\* *Le nombre d'enfants correspond au nombre d'enfants concernés par la MJIE, il peut y avoir plus d'enfants dans la famille.*

\*\* *couples séparés, famille monoparentale, un parent décédé, présence ou non de beaux-parents.*

La problématique des conflits et violences conjugales, que ce soit pendant la vie de couple ou dans un contexte de séparation, reste le contexte de danger dans lequel nous intervenons le plus souvent, l'enfant se retrouvant exposé, tiraillé, instrumentalisé. Dans certaines de ces situations liées davantage à des problématiques de maladie mentale non identifiée et soignée, nous avons affaire à des enfants totalement aux prises avec un parent excluant tout tiers dans sa relation pathologique à son enfant. Dans la plupart de ces situations, l'enfant n'est pas pris en compte. Que les manifestations de sa souffrance soient bruyantes ou silencieuses, elles font peser sur lui des risques majeurs quant à son développement psychique, affectif, relationnel et intellectuel. C'est ce qui amène les signalants à saisir l'autorité judiciaire. La mesure judiciaire vient alors incarner un tiers séparateur et cherche à recentrer les parents sur les effets délétères de leur fonctionnement sur leur enfant.

Ces problématiques auxquelles sont régulièrement confrontées les équipes éducatives nécessitent une investigation rigoureuse quant aux capacités des parents, séparés ou non, à se recentrer sur leur enfant. A titre d'exemple, sur les 144 ordonnances de MJIE que nous avons reçues cette année concernant 310 enfants, 110 couples sont séparés. Sur ces 2/3 des ordonnances reçues, nous devons donc rechercher les conditions de prise en charge des enfants dans deux, voire trois foyers lorsqu'un autre parent est désigné sur l'ordonnance. A chaque situation, cela nécessite une visite à domicile et une évaluation de la relation parent/enfant pour s'assurer de sa qualité suffisante pour en informer le juge. La présence d'un nouveau compagnon ou d'une nouvelle compagne doit être prise en compte dans l'évaluation des conditions de prise en charge d'un enfant, sachant qu'elle est régulièrement au cœur de ce qui fait conflit.

Or, de nouveau, nous constatons que plus de 80 placements ont été sollicités cette année, à l'issue ou en cours de MJIE, du fait de la nécessité impérieuse de protéger un enfant. Une préconisation de placement ne souffre d'aucune approximation, tant l'enjeu pour son avenir et celui de sa famille est important. A chaque fois, il est question d'évaluer plus largement si l'environnement proche de l'enfant pourrait l'accueillir (autre parent, famille élargie). Il nous faut également renseigner le magistrat sur le mode d'accueil qui serait le plus approprié pour l'enfant, sur les droits qu'il faudrait ou non accorder à chaque parent ...

La grande majorité des enfants rencontrés en MJIE ont des difficultés d'apprentissages scolaires, qui s'accompagnent pour beaucoup d'entre eux de problèmes de comportements, voire de troubles psychologiques réactionnels à la multiplication des facteurs de danger. Lorsqu'un enfant assiste à des violences conjugales, que les adultes ne prennent pas en compte la violence qu'il subit en étant témoin, que ce dernier exprime des difficultés à l'école que ses parents ne parviennent pas à reconnaître, cet enfant risque alors de développer des troubles psychologiques venant perturber davantage son comportement et les apprentissages scolaires.

Les psychologues sont beaucoup sollicités pour des interventions directes, et le lien partenarial reste primordial. Sur ce dernier point, encore une fois, la situation nationale apparaît détériorée, ce qui se ressent sur le terrain, comme par exemple lorsque des adolescents ne peuvent être hospitalisés, faute de places, quand des enfants ne sont pas scolarisés car aucune structure ne correspond à leur profil, lorsque les listes d'attente en CMP sont de plus d'un an...

#### ■ FOCUS SUR LES PROJETS REALISES

Durant l'année 2019, le SIOAE93 a poursuivi la réalisation de projets transversaux permettant aux enfants des trois activités réalisées de bénéficier d'ateliers divers. Cette année, les équipes ont pu réaliser deux projets transversaux, proposés à des mineurs pris en charge sur les trois antennes (AEMO/MJIE de Bobigny, AEMO/MJIE d'Aulnay-sous-Bois, AEMO intensive) :

- L'atelier photographie : En partenariat avec la Maison du Geste et de l'Image de Paris, une artiste photographe a

débuté, en 2019, l'accompagnement de deux groupes d'enfants. Ainsi, 7 adolescents (13/17 ans) et 5 enfants (8/12 ans) se sont engagés dans ce projet, leur permettant d'utiliser le support de la photographie pour s'exprimer au-delà des mots, partager leur regard sur le monde et développer leur créativité.

- L'atelier prévention animé par le Dr Kpote, "animateur de prévention", a été reconduit cette année. Ainsi 15 adolescents ont été amenés à dialoguer sur la sexualité et les conduites addictives.

L'équipe d'AEMO intensive a proposé en 2019 des séjours et des activités toujours très centrées autour du sport, des apprentissages et de l'accès à la culture.

Un nouveau projet intitulé « Marche ou Rêve » a été initié durant l'année et a mobilisé 18 adolescents autour de l'activité marche. Les mercredis après-midi, les veilles de week-end et les périodes de vacances scolaires donnent lieu à de multiples propositions d'activités individuelles ou collectives ou de séjours collectifs, chaque fois réfléchis et préparés en amont par plusieurs membres de l'équipe et avec le soutien de l'éducatrice sportive et scolaire, ainsi que celui de l'éducatrice référente des projets collectifs à la Touline. Ces diverses médiations donnent lieu à des temps de bilan que l'on intègre également à la synthèse concernant l'évolution de chaque adolescent accompagné.

En 2019, sur les 69 jeunes accueillis sur l'année, nous notons 152 participations à ces temps collectifs.

De plus, tous les derniers mercredis du mois sont organisés un temps spécifique « Le Groupe » où sont conviés les jeunes et l'ensemble de l'équipe éducative, temps convivial consacré à des jeux de société, des projections de film, autour d'un goûter. En 2019, 39 participations ont été recensées.

#### ■ LA DYNAMIQUE RH

- Une équipe de direction réorganisée

Globalement, d'importants mouvements avaient pesé sur l'équipe de direction l'année précédente, au sein de laquelle les cadres restantes avaient accusé un surcroît de travail important, mais cette période d'instabilité s'est achevée, après une réorganisation importante en interne.

En effet, une directrice adjointe est en poste depuis le mois de février 2019. Deux cheffes de service ont été recrutées en janvier 2019, l'une sur l'équipe de Rostand, l'autre sur l'équipe de La Touline, en AEMO Intensive. Ces deux cadres ont pris pleinement leur place au sein de leur équipe et de celle d'encadrement, permettant de garantir la continuité de notre activité et la qualité d'accompagnement à laquelle nous sommes attachés. Rappelons ici que les cheffes de service sont appelées à se remplacer mutuellement en cas d'absence d'une de leurs collègues (congs, arrêt maladie, démission ...). Ainsi, elles ont dû être en renfort à partir du mois de novembre sur l'équipe de Livry-Gargan, la cheffe de service en poste étant en arrêt maladie (congé pathologique avant congé maternité).

- Des effectifs stables au sein des services administratifs et

#### de gestion, mouvants au sein des services généraux

Les effectifs des services administratifs et de gestion sont restés stables en 2019, les absents (congé parental, arrêts maladie) ayant pu être remplacés sans difficulté.

L'équipe de gestion doit faire face néanmoins à un surcroît de travail depuis la création du dispositif d'AEMO Intensive, pour lequel aucun ETP supplémentaire en comptabilité n'avait été budgété. Or, la gestion d'un budget et d'une activité supplémentaires occasionne un surcroît de travail conséquent que nous évaluons à un 0,50 ETP. L'accueil d'un apprenti en comptabilité dans notre service permettrait de soutenir grandement le pôle comptabilité, en plus de favoriser la formation des jeunes du département qui peinent à trouver des employeurs dans le cadre d'un apprentissage.

Notons par ailleurs que les secrétaires sur les trois sites sont amenées à se remplacer les unes les autres en cas d'absence (congés ou arrêt), leur demandant souplesse, adaptabilité à l'activité et mobilité géographique en fonction des absences prévues ou imprévues. L'administrative de la Touline est également sollicitée pour la correction et mise en page des écrits des deux autres sites (à distance), ainsi que pour assister l'équipe de direction dans des tâches administratives. Par ailleurs, les nombreuses vacances de poste éducatifs occasionnent également une surcharge de travail (modifications des tableaux de suivis en fonction des nouvelles répartitions des mesures, courriers aux familles ...) qu'il convient de noter ici, pour justifier l'attribution de primes exceptionnelles.

Les effectifs des services généraux (entretien, maintenance) sont plus instables du fait de la nécessité de remplacer l'agent d'entretien, en situation d'invalidité.

- Les équipes psycho-éducatives, durement impactées par les mouvements de personnels et toujours confrontées à des difficultés de recrutement.

Les effectifs de l'équipe psycho-éducative d'AEMO Intensive sont stables depuis la création de l'antenne, ce qui est pour nous un signe positif d'engagement dans ce nouveau dispositif qui satisfait grandement les travailleurs sociaux, tant du point de vue du sens du travail effectué auprès des jeunes et de leur famille, que des conditions de travail. Cette stabilité permet d'asseoir des liens de confiance entre les adolescents, leurs familles et l'équipe éducative qui est amenée dans le cadre d'actions collectives à les rencontrer et à intervenir en cas de

nécessité (absence d'un collègue, urgence ...).

En AEMO/AED, l'équipe de Rostand n'a connu cette année qu'une vacance d'un poste de quelques mois liés à un congé pathologique avant congé maternité, ce poste ayant été remplacé par un TS en CDD qui a dû passer à un mi-temps thérapeutique en cours de contrat.

Cependant, cette année encore, nous avons dû faire face, sur l'antenne de Livry-Gargan, au départ de 3 éducatrices entre janvier et mars 2019, laissant pendant plusieurs mois 75 enfants à la charge de l'équipe restante (3,5 ETP travailleurs sociaux). Cette situation impacte gravement la qualité de la prise en charge éducative, au point que des magistrats ont décidé à échéance de certaines mesures d'AEMO d'une mainlevée, jugeant inutile une veille éducative, à défaut de l'intervention habituelle. Le risque, que nous mesurons pleinement, est de passer à côté d'une situation de danger pour un enfant.

Face à ces démissions (choix de postes mieux rémunérés dans les nouveaux dispositifs créés), nous sommes confrontés à trois difficultés majeures en termes de ressources humaines :

- Malgré une réactivité importante à chaque départ, provisoire ou définitif, pour effectuer les remplacements, nous recueillons de moins en moins de candidatures pour les postes à pourvoir. Ce phénomène touche manifestement l'ensemble des structures du département, de façon plus prégnante dans le secteur associatif que dans le secteur public, mais touche également plus largement les écoles en travail social qui peinent à recruter. Nous imputons ce phénomène au moins en partie aux

conditions salariales des travailleurs sociaux qui rendent leur situation précaire.

- Tout mouvement de personnel (démission, congé maladie, congé maternité ou congé parental) impacte directement et immédiatement l'équipe restante, qui absorbe le surcroît de travail pour garantir la continuité de l'accompagnement éducatif, en plus d'avoir à former les nouveaux salariés aux pratiques et orientations du service.
- Le risque que s'étendent les mouvements de départ, les conditions de travail et la qualité du travail se dégradant considérablement pour l'équipe restante.

Ce pourquoi il était essentiel en 2019 de garantir une meilleure régulation de la charge de travail (pas de nouvelles attributions le temps de la vacance des postes) et d'engager des actions visant à la diminution des listes d'attente. Ces mesures contribuent à redonner peu à peu du sens au travail d'accompagnement éducatif réalisé auprès des enfants et de leurs familles, gage de confiance permettant aux professionnels de rester engagés au sein de notre service.

#### ■ LES ENJEUX POUR LE SERVICE ET LES PERSPECTIVES

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit une obligation d'évaluation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles crée ainsi l'obligation pour les établissements et services de « procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent » notamment au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

## CHIFFRES CLEFS

## Chiffres clefs : besoins et activité

### **L'ACTIVITE**

- 26.1 % des jeunes ont participé de manière régulière aux activités proposées.
- 34 % n'ont pas été sollicités par non pertinence (pathologie, distance, âge, situation, mesure non effective).
- 7 séjours ont été organisés avec une moyenne de 5 jeunes par séjour.